



Compte rendu du Comité Social d'Administration Local du **21/03/2024**

Lors du CSAL du 12 octobre, où l'intersyndicale a acté la rupture du dialogue social avec la direction locale suite à la position du directeur sur le pont de l'Ascension, nous boycottons à nouveau le CSAL.

Nous vous faisons ce compte rendu à l'aide des documents transmis par l'administration.

Compte-rendu budgétaire 2023 et présentation du budget 2024 (pour information)

La direction indique dans ces documents que le budget baisse encore une fois. Pour elle, les efforts de diminution des dépenses engagées depuis quelques années, ne seront toujours pas suffisants pour assurer l'entretien et le fonctionnement des services. Avec ce budget alloué, il faudra encore durcir les économies engagées.

En effet, la dotation par agent baisse de 3,6 %. Et des agents avec les suppressions d'emploi, il y en a toujours moins !

Cette politique d'austérité voulue par la DG se fait au détriment des conditions de travail des agents.

Après le refus d'augmenter nos salaires, ce sera un nouvel impact négatif sur les agents (Est-ce que la clim en panne sera réparée ? Est-ce que les sites comme Mosson ou Verdier mal entretenus pourront être améliorés ? Et le nettoyage !...)

Avec la nouvelle politique immobilière de l'état, certains chantiers dépendent du budget de la préfecture, mais quand il y a des travaux pour compenser certaines malfaçons cela impacte notre budget (près de 311 000 € sur les travaux de Montmorency en 2023 !).

Et encore l'économie de 10 milliards annoncée par le gouvernement n'est toujours pas comptabilisée.

La solution de la direction pour l'avenir est un durcissement toujours plus important des économies entamées avec par exemple la baisse des frais de déplacement (co-working EDR, e-formation...) ou la volonté de quitter nos sites en location dès que possible.

Suite à des baisses récurrentes de moyens, **Solidaires Finances Publiques** continuera de se battre contre cette dégradation de nos conditions de travail et cette volonté de mettre en place de nouvelles organisations de travail en fonction de priorités budgétaires et non des agents comme le flex-office ou le co-working.

Bilan de la formation professionnelle 2023 (pour information)

De la lecture de ce bilan, il ressort comme chiffres significatifs :

- Le nombre de formateurs est passé de 124 à 162 entre 2022 et 2023 (suite à une campagne d'incitation demandée en CSAL l'année dernière)
- Le nombre de journées stagiaires passe de 5582 à 6531 jours entre 2022 et 2023.
- Le nombre de bénéficiaires passe de 1357 à 1193 entre 2022 et 2023 (Cette situation s'explique par le fait qu'en 2022, plusieurs E-formations nationales obligatoires concernant l'ensemble des agents ont été organisées (lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Sem@for, PacNum) alors que de telles E-formations ne sont pas intervenues en 2023).

Organisation de la campagne IR 2024 (pour information)

La direction dresse un bilan de la campagne IR 2023 avec une augmentation de 66 % de sollicitations sur tous nos canaux de réception.

La problématique GMBI explique une partie de cette hausse.

L'organisation de la campagne de 2023 sera reconduite en 2024 (RDV téléphoniques, renfort national (avec appui PCE, PCRCP et DAJ), convivialité, étudiants du DJCE et les permanences dans les EFS.

Le dispositif anti fraude aux réductions et crédits d'impôts (RICI) sera renouvelé cette année après un bilan positif (correction avant prise en charge de 1000 déclarations représentant un enjeu financier global de 4,4 millions d'euros).

On peut aussi constater dans leurs documents que le pic de réception, comme chaque année, se situe lors des dernières journées de la campagne et non le 10 mai (jour du pont de l'Ascension).

Bilan de la situation du télétravail au 31/12/2023 (pour information)

La direction informe que le taux de télétravailleurs est de 53,44 % à la DDFIP 34. Nous constatons que le télétravail ponctuel supplante progressivement le télétravail régulier.

Le ponctuel est passé de 35 à 50,21 % et le régulier de 40 à 24,61 %.

La présentation du télétravail par la direction dans ces documents nous interpelle sur le changement de ton de la DG et de la DDFIP 34 sur ce thème :

« *Le télétravail est une modalité d'organisation du travail et non un droit. À ce titre :*

- *le télétravail relève, dans le respect du protocole national, de la décision du chef de service (avec droit de regard de la Direction sur les situations exceptionnelles). En effet, celui-ci est le mieux à même d'apprécier et de concilier, en fonction du contexte, l'intérêt de l'agent et du service (agilité),*
- *il constitue une modalité d'organisation du travail subsidiaire (la modalité principale étant le présentiel),*
- *le télétravail est évolutif (et non sanctuarisé) car il doit s'adapter aux évolutions des missions, à la composition du collectif, aux cycles d'activité, à l'actualité, etc... »*

Nous constatons dans les services que le nombre de jours de télétravail est en baisse car si le nombre maximal de jours autorisés sur le protocole national est de 3, dans les faits 52,06 % ont 1 jour, 38,82 % ont 2 jours et 6,76 % ont 3 jours.

Point sur les travaux immobiliers (pour information)

Mosson :

Le programme des travaux concerne essentiellement :

- la mise aux normes en matière de sécurité incendie et d'évacuation ;
- Des travaux de mise aux normes électriques ;
- La réfection partielle de l'étanchéité des toitures terrasses ;
- La mise aux normes des escaliers pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Une réunion de démarrage a eu lieu le 02/02/24 en lien avec les chefs de service. Les travaux doivent débuter le 8 mars, s'échelonnent jusqu'à fin mai et impacteront principalement le R-1. Ils auront donc assez peu de conséquences sur le fonctionnement des services. L'accès au restaurant et aux espaces d'archives seront aménagés.

Montmorency :

L'installation du SGC Métropole est programmée la semaine du 03/06 et le déménagement de la DAJ sur le site de Montmorency est envisagé la semaine du 17/06.